

Arrêté n°230209D relatif à la composition du comité électoral consultatif en vue des élections partielles aux conseils centraux.

Le directeur de l'UTBM

*Vu le code de l'éducation, notamment son article D.719-3 ;
Vu les statuts et l'article 34 du règlement intérieur de l'UTBM ;
Vu la composition du conseil d'administration*

Arrête

Préambule : Pour l'ensemble des opérations d'organisation des élections aux Conseils centraux (Conseil d'administration, Conseil scientifique et Conseil des études et de la vie universitaire), le directeur est assisté d'un comité électoral consultatif.

Article 1

Pour les élections aux Conseils centraux, la composition du comité électoral consultatif de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard est fixée ainsi qu'il suit :

Corinne Mirabel-Graff, représentante de la liste « Pour une université humaine » - Collège C,
Eric Gete, représentant de la liste « Pour une université humaine » - Collège C,
Arnaud Mutuel, représentant de la liste « SNPTES » Collège D,
Rija Nirina Raelison, représentant de la liste « Progressons ensemble avec la science » Collège D,
Oumaya Baala, représentante de la liste « UTBM unie et solidaire » Collège B,
Olivier Lamotte, représentant de la liste « Ensemble pour l'UTBM » Collège D,
Alan Dermigny, représentant de la liste « Et que vive l'UTBM » Collège E,
Jérôme Chausson, Directeur général des services de l'UTBM,
Olivier Braun, représentant désigné par le Recteur académique,
Charlotte Bertrand, représentante du service chargé d'organiser les élections à l'UTBM,
Sandrine Pastant, Directrice générale des services adjointes de l'UTBM.

Article 2

Les listes qui ne sont pas mentionnées ci-dessus n'ont pas désignés de représentant pour siéger au sein du Comité électoral consultatif.

Article 3

L'arrêté n°210501D portant sur la composition du Comité électoral consultatif précédent est abrogé.

Article 4

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sevenans, le 28 février 2023,

Le directeur de l'UTBM
Ghislain Montavon

Par délégation
Le Directeur général des services

Jérôme CHAUSSON